

La présente entente ne constitue pas un contrat. Elle identifie des engagements et/ou des actions pour la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du plan directeur de l'eau. Les parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent des obligations morales seulement, et qu'ils ne revêtent aucun caractère obligatoire dont l'exécution pourrait être recherchée en s'adressant aux tribunaux.

<b>Titre du projet :</b>	Plan quinquennal visant la mise aux normes des installations septiques non conformes
<b>Organisme responsable :</b>	MRC de Bellechasse
<b>Résumé du projet :</b>	La MRC de Bellechasse a adopté en 2001 un plan de gestion des eaux usées de son territoire. Ce plan visait principalement à contrôler la disposition des eaux usées et à mettre aux normes les installations septiques des résidences isolées non-conformes. Le second plan quinquennal adopté par la MRC en juin 2010 vise 3 problématiques : les résidences saisonnières non desservies par une fosse situées près des lacs et des rivières ou dans un périmètre urbain secondaire, les réseaux illégaux rejetant directement dans l'environnement des eaux usées non traitées et les résidences permanentes raccordées à une fosse ou un puisard à volume restreint.
<b>Conformité au plan directeur de l'eau :</b>	<p><b>Enjeu A. Améliorer la qualité de l'eau afin de réduire les risques à la santé de la population et des écosystèmes.</b></p> <p><b>A.1. Réduire les sources de pollution ponctuelle</b></p> <p><b>A.1.3. Réduire le nombre de rejets résidentiels d'eaux usées non traitées et le nombre d'installations septiques individuelles non-conformes</b></p> <p><b>Moyen d'actions :</b> Contrôle réglementaire, Gestion de la cueillette et de la disposition des eaux usées, Suivi de la bonne évacuation des eaux usées</p>
<b>Résultats visés :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise aux normes des installations septiques des résidences isolées visées par le plan quinquennal et des installations septiques qui rejettent des eaux usées non traitées directement dans l'environnement</li> <li>- Contrôle de la disposition des eaux usées pour un meilleur traitement</li> </ul>
<b>Type d'action :</b>	<input type="checkbox"/> Travaux <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle <input checked="" type="checkbox"/> Analyse <input type="checkbox"/> Acquisition <input type="checkbox"/> Règlement <input type="checkbox"/> Étude <input checked="" type="checkbox"/> Information <input type="checkbox"/> Formation <input type="checkbox"/> Éducation
<b>Maître d'œuvre :</b>	MRC de Bellechasse
<b>Partenaires :</b>	Municipalités locales : Saint-Henri, Saint-Anselme, Honfleur, Sainte-Claire, Saint-Malachie, Saint-Nazaire, Saint-Lazare, Saint-Nérée, Saint-Damien, Notre-Dame-Auxiliatrice-de-Buckland
<b>Sources de financement :</b>	MRC de Bellechasse
<b>Année de réalisation :</b>	2010-2015

**Localisation de l'activité :**

Territoire de la MRC de Bellechasse (en partie comprise dans le bassin de la rivière Etchemin)

**Programme de suivi :**

- Visites sur le terrain;
- Programme mis en place par le Service d'inspection régionale de la MRC de Bellechasse
- Étude des demandes de permis pour l'installation des nouveaux dispositifs de traitement
- Inspection finale des installations septiques et corrections pour leur conformité

**Indicateurs de résultats :**

- Nombre d'installations avec rejet direct s'étant conformées
- Nombre de résidences visées par le plan quinquennal s'étant conformées

**Signatures :**

\_\_\_\_\_  
**M. Hervé Blais**  
Préfet de la MRC de Bellechasse

\_\_\_\_\_  
M. François Duchesneau  
Président CBE

\_\_\_\_\_  
**M. Gaétan Patry**  
Aménagiste, MRC de Bellechasse

**Saint-Isidore, le 22 novembre 2010**  
Lieu et date